

## MUNICIPALITÉ DE STOKE

### PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE Du lundi 4 novembre 2019 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
  - 5.1 Droit de passage – Club Quad Sherbrooke- Ascot Corner
  - 5.2 Achat couronne de Noël – Centre d'action bénévole
  - 5.3 Campagne poinsettias – Maison Aube-lumière
  - 5.4 Demande d'aide financière – Grand défi Desjardins **REPORTÉ**
  - 5.5 Demande de publicité cahier économique L'Étincelle
  - 5.6 Lettre d'engagement envers La Tribune
  - 5.7 Demande d'appui – Commission scolaire de la région de Sherbrooke
6. Comités et dossiers à traiter
  - 6.1 Administration et finances
    - 6.1.1 Renouvellement contrat d'assurance 2020
    - 6.1.2 Achat de matériel informatique
    - 6.1.3 Renouvellement d'abonnement RIMQ
    - 6.1.4 Renouvellement services juridiques
    - 6.1.5 Mandat archiviste 2019
    - 6.1.6 Renouvellement transport adapté Trans appel 2020
  - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
    - 6.2.1 Partenaire dans la protection du climat
  - 6.3 Culture
  - 6.4 Immobilisation et bâtiments
    - 6.4.1 Construction d'une mezzanine garage municipal
  - 6.5 Loisirs
  - 6.6 Ressources humaines
    - 6.6.1 Trio jeunesse emploi 2020
    - 6.6.2 Mandat d'analyse organisationnelle
  - 6.7 Sécurité publique
    - 6.7.1 Plan municipal de sécurité civile
    - 6.7.2 Achat d'une génératrice PTO
    - 6.7.3 Nomination Directeur-adjoint – Service sécurité incendie de Stoke
  - 6.8 Voirie
    - 6.8.1 Vitesse réduite sur certaines routes et chemins municipaux
    - 6.8.2 Achat groupé UMQ – abat poussière flocons et liquide
    - 6.8.3 Demande reconnaissance chemins à double vocation
7. Remise des rapports des officiers municipaux.
8. Trésorerie et finances
  - 8.1 État prévisionnel de la situation
  - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
9. Autres sujets
10. Avis de motion
11. Règlements
  - 11.1 Adoption du Règlement 560 modifiant le Règlement 495 Programme de crédit de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire
12. Invitations
  - 12.1 Fondation Rock Guertin – Vin et fromage
13. Varia
  - 13.1 Vente du tracteur John Deere
14. Période de questions
15. Clôture et levée de l'assemblée

«Le destin est ce qui nous arrive au moment où on ne s’y attends pas»

*Marcel Proust*

N° 2355

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 4 novembre à 19h.**

Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Sylvain Chabot, Steeves Mathieu, Daniel Dodier, Mario Carrier.

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

Le maire déclare que la tempête de vendredi a occasionné une situation d’urgence avec des coûts qui pourraient être excédentaires à la délégation de compétence de la secrétaire-trésorière. Un rapport sera produit pour la prochaine séance du conseil.

### **1. Lecture et adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-236

**D’adopter l’ordre du jour tel que soumis.**

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

### **2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées**

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-237

**D’adopter le procès-verbal du 7 octobre 2019 tel que rédigé.**

**D’annuler la résolution 2019 - 234 du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2019 par droit de véto du maire une nouvelle résolution sera présentée.**

**D’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2019 tel que présenté.**

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

### **3. Correspondance**

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre 2019.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d’ouverture.

### **4. Période de questions**

Des questions sont adressées au conseil qui fournit les réponses ou qui feront les recherches appropriées.

### **5. Demandes écrites ou verbales**

5.1 Droit de passage – Club Quad Sherbrooke- Ascot Corner

**ATTENDU QUE** le Club Quad Sherbrooke-Ascot Corner a transmis une demande de droit de circulation afin d’emprunter ou traverser certaines voies publiques au cours de la saison 2019-2020;

Rés. 2019-238

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

**D'**autoriser le Club Quad Sherbrooke-Ascot Corner à emprunter les voies publiques suivantes :

- 5e Rg Ouest** 1 km (entre les adresses civiques 114 et 126)
- 5e Rg Ouest** 0.1 km (à partir de l'intersection de la route 216 vers l'ouest)
- 5e Rg Est** 0.1 km (à partir de l'intersection de la route 216 vers l'est)
- Ch Du Lac** 1 km (à partir de l'intersection du 5e Rg Est vers le nord)
- Ch Pinard** 1 km (à partir de l'intersection du 5e Rg Est vers le sud)
- Ch Côté** 0.5 km (au bout du chemin)
- 4e Rg Est** 1 km (à partir de l'intersection de la route 216 vers l'est)

pour la saison 2019-2020 aux mêmes conditions qu'auparavant en matière d'assurance et de signalisation.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 5.2 Achat couronne de Noël – Centre d'action bénévole

**ATTENDU QUE** le Centre d'action bénévole offre des services pour nos citoyens;

**ATTENDU QUE** la campagne Couronne de Noël est une activité de financement importante pour l'organisme;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-239

**DE** participer à la campagne de couronnes de Noël pour la somme de 60 \$ pour 1 couronne.

**D'**encourager la population en général à participer à la campagne.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 5.3 Campagne poinsettias – Maison Aube-Lumière

**ATTENDU QUE** la Maison Aube-Lumière offre des soins palliatifs pour des gens occupant notre territoire;

**ATTENDU QUE** la campagne Noël-Poinsettias est une activité de financement importante pour l'organisme;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-240

**DE** participer à la campagne de poinsettias pour la somme de 66 \$ pour 2 poinsettias (livraison incluse).

**D'**encourager la population en général à participer à la campagne.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 5.4 Demande d'aide financière – Grand défi Desjardins **REPORTÉ**

#### 5.5 Demande de publicité cahier économique L'Étincelle

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2019-241

**DE ne pas** participer au cahier spécial de la vie économique du Val Saint-François.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 5.6 Lettre d'engagement envers La Tribune

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-242

**DE ne pas** confirmer de somme d'engagement spécifique pour 2020 à La Tribune.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 5.7 Demande d'appui – Commission scolaire de la région de Sherbrooke

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi visant à abolir les commissions scolaires.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire a présenté un argumentaire en faveur du maintien des commissions scolaires et demande l'appui des municipalités qu'elle dessert de lui offrir leur appui.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-243

**DE ne pas** se commettre dans ce dossier par manque de connaissance du dossier.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## **6. Comités et dossiers à traiter**

### 6.1 Administration et finances

#### 6.1.1 *Renouvellement contrat d'assurance 2020*

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-244

**DE** renouveler le contrat d'assurance avec Groupe Ultima inc. pour la somme de 39 490 \$.

**DE** refuser les garanties supplémentaires : Erreur et omissions, umbrella, cyber-risques.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.1.2 *Achat de matériel informatique*

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est dotée d'un plan de renouvellement des équipements informatiques;

**ATTENDU QUE** certains équipements sont désuets et doivent être remplacés incessamment.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-245

**DE** procéder à l'achat des équipements à l'intérieur du poste budgétaire voté à cet effet auprès du fournisseur choisi en vertu de la politique d'achat de la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.1.3 *Renouvellement d'abonnement RIMQ*

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-246

**DE ne pas** renouveler l'adhésion au RIMQ pour 2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.1.4 *Renouvellement services juridiques*

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-247

**D'**accepter l'entente de services juridiques avec la firme Cain Lamarre pour 2020, telle que présentée aux membres du conseil.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.1.5 *Mandat archiviste 2019*

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-248

**D'**accepter la proposition de service avec la firme HB archiviste, telle que présentée aux membres du conseil.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.1.6 *Renouvellement transport adapté Trans appel 2020*

Rés. 2019-249

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

**QUE** la municipalité de Stoke accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente.

**QUE** la municipalité de Stoke accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc., l'organisation du service de transport adapté.

**QUE** la municipalité de Stoke accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2020 et de payer la contribution municipale établie à \$ 4.07 par personne pour un montant total de 12 116.39 \$.

**QUE** la municipalité de Stoke accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2020 : \$ 3.50 pour un déplacement local, \$8.00 pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke).

**QUE** la municipalité de Stoke accepte les prévisions budgétaires 2020 de l'organisme Trans-Appel inc.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

### 6.2.1 Partenaire dans la protection du climat

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable ont créé le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de GES;

**ATTENDU QUE** plus de 350 gouvernements municipaux, issus de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne, se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES de leur municipalité et de leur collectivité dans le cadre du programme PPC depuis sa création en 1994;

**ATTENDU QUE** le programme PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévision des émissions de GES, la détermination d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-250

**QUE** la municipalité de Stoke examine les lignes directrices décrivant les avantages et les responsabilités des membres du programme PPC et qu'elle communique ensuite à la FCM et à ICLEI Canada son intention de participer au programme et son engagement à franchir les jalons du cadre en cinq étapes du programme PPC;

**QUE** la municipalité de Stoke désigne la directrice générale et la conseillère Lucie Gauthier pour superviser la mise en œuvre des étapes du programme PPC et assurer la liaison entre la municipalité et les gestionnaires du programme PPC.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 6.3 Culture

### 6.4 Immobilisation et bâtiments

#### 6.4.1 Construction d'une mezzanine garage municipal

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-251

**DE** confier le mandat de la construction d'une mezzanine au garage municipal à Construction DMT pour un total de 2 000 \$ plus taxes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.5 Loisirs

6.6 Ressources humaines

6.6.1 *Trio jeunesse emploi 2020*

**ATTENDU QUE** l'organisme Carrefour Jeunesse emploi offre un programme d'aide à l'emploi pour les jeunes de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite participer à ce programme afin d'encourager l'embauche de jeunes de la municipalité pour une première expérience de travail;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu:

Rés. 2019-252

**D'**accueillir un ou deux apprentis-stagiaires au poste d'aide animateur (maximum de deux postes) au Service d'activité estival en 2020.

**DE** participer pour la somme de 300 \$ (trois cents dollars) par participant accepté pour un maximum de deux (2).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.6.2 *Mandat d'analyse organisationnelle*

**ATTENDU QU'**une analyse organisationnelle aura comme principale fonction d'analyser les besoins organisationnels de la Municipalité, les formaliser et de proposer des solutions les mieux adaptées aux besoins de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la recommandation de la Fédération québécoise des municipalités est d'offrir le contrat à Mme Lucie Gendron;

**ATTENDU QU'**une expertise en matière de diagnostic et de soutien au développement organisationnel est nécessaire;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement de l'efficacité et de l'efficience de certaines pratiques de gestion;

**ATTENDU QUE** le Conseil veut venir en support à ses employés.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu:

Rés. 2019-253

**DE** mandater Mme Lucie Gendron à procéder à l'analyse organisationnelle et aux conditions énumérées au contrat de travail à intervenir;

**D'**autoriser Luc Cayer, maire, à signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité.

Pour un montant maximal ne pouvant dépasser le poste budgétaire prévu à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.7 Sécurité publique

6.7.1 *Plan municipal de sécurité civile*

**ATTENDU QU'**un comité a été mandaté pour l'élaboration d'un plan de sécurité civile en 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité a bénéficié d'une aide financière pour l'élaboration de ce plan;

**ATTENDU QUE** ces travaux ont mené à la rédaction d'un plan de sécurité civile.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu:

Rés. 2019-254

**D'**adopter le Plan de sécurité civile de la Municipalité de Stoke tel que présenté.

**DE** s'engager à poursuivre les travaux pour sa mise à jour en continue.

**DE** mettre les effectifs disponibles pour sa mise en œuvre dans le respect des paramètres budgétaires.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.7.2 *Achat d'une génératrice PTO*

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu:

Rés. 2019-255

**DE** faire l'acquisition d'une génératrice PTO pour le service incendie selon la soumission reçue de Industrie Lafleur inc. au coût de 18 385 \$ plus taxes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.7.3 *Nomination Directeur-adjoint – Service sécurité incendie de Stoke*

**ATTENDU QUE** le poste de directeur-adjoint n'avait pas été rempli depuis quelques années;

**ATTENDU QU'**il est prévu de nommer un lieutenant en remplacement à moyen ou long terme du directeur des services incendies de Stoke.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu:

Rés. 2019-256

**DE** nommer Marc Gamache à titre de directeur-adjoint du service incendie de Stoke avec une majoration du taux horaire de 2 \$ sans temps d'administration minimum.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.8 Voirie

#### 6.8.1 *Vitesse réduite sur certaines routes et chemins municipaux*

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyens ont demandé une réduction de la vitesse sur certains chemins municipaux;

**ATTENDU QUE** la configuration de certains chemins et leur usage justifient la demande.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2019-257

**DE** réduire la vitesse des chemins Talbot, 3<sup>e</sup> rang ouest et 4<sup>e</sup> rang est de 70 à 50 km/heure.

**DE** commander et d'installer la nouvelle signalisation.

**DE** demander une surveillance accrue à la Sureté du Québec pour ces secteurs.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.8.2 *Achat groupé UMQ – abat poussière flocons et liquide*

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2019-258

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.8.3 *Demande reconnaissance chemins à double vocation*

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Stoke, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

Chemin Carrier	5.11 km	bois	5 500 camions chargés/an
Chemin Saint-Laurent	1.50 km	bois	5 500 camions chargés/an
10 <sup>e</sup> rang	4.20 km	bois	x camions chargés/an

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2019-259

**QUE** la Municipalité de Stoke demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 10.81 km.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **7. Remise des rapports des officiers municipaux.**

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

#### **8. Trésorerie et finances**

##### 8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 octobre 2019.

##### 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

**CONSIDERANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement numéro 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par à confirmer et résolu :

Rés. 2019-260

**QUE** le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 187 291.96 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées 68 485.81 \$ Opérations courantes à payer: 83 185.19 \$  
Salaires payés : 35 620.96 \$

**QUE** le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **9. Autres sujets**

#### **10. Avis de motion**

#### **11. Règlements**

##### 11.1 Adoption du Règlement 560 modifiant le Règlement 495 Programme de crédit de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Lucie Gauthier relativement à l'adoption du présent règlement;

**ATTENDU QUE** la procédure a été régulièrement suivie et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture devant l'assemblée ;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-261

**D'adopter** le Règlement No 560 modifiant le Règlement 495 Programme de crédit de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dont copie est jointe en annexe 1 aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Dispense de lecture du règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement au moins trois jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renonce à leur lecture.*

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 12. Invitations

12.1 Fondation Rock Guertin – Vin et fromage

**ATTENDU QUE** la municipalité n'est pas sur le territoire ciblé par la Fondation;

**ATTENDU QUE** la municipalité réserve la contribution aux organismes caritatifs de son territoire ou ciblant des services à sa population.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-262

**QUE** la Municipalité de Stoke ne participe pas à l'événement.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 13. Varia

13.1 Vente du tracteur John Deere

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-263

**QUE** la Municipalité de Stoke mette en vente par soumission avec un prix de base le tracteur John Deere équipé hiver/été.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à fixer le prix minimum et publier l'annonce de la vente.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de vente.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 14. Période de questions

## 15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu que la séance soit levée à 19 h 35.

Rés. 2019-264

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Luc Cayer  
Maire

Sara Line Laroche  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

*Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.*

Luc Cayer  
Maire

ANNEXE 1

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE STOKE

RÈGLEMENT NUMÉRO 560

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 495 intitulé**

*« Règlement relatif à un programme de crédits de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs »*

---

- ATTENDU QUE les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Stoke;
- ATTENDU QUE qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur le programme de crédits de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs.
- ATTENDU QUE que le règlement 560 vient reconduire le programme;
- ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par la conseillère Lucie Gauthier lors de la session du 3 septembre 2019;
- ATTENDU QUE qu'un premier projet du présent règlement a été adopté lors de la session du 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

En conséquence, Il est proposé par à confirmer et résolu :

**Rés. 2019-265**

QUE le règlement numéro 560 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

À l'article 8 Durée du Programme est modifiée de la façon suivante :

**«ARTICLE 8 DURÉE DU PROGRAMME**

***Le programme de subvention créé par le présent règlement prend fin le 30 septembre 2024. Tout propriétaire admissible à cette date bénéficie toutefois du droit de recevoir sa subvention selon les modalités du programme.»***

**Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À STOKE, CE 4<sup>IEME</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2019

---

Luc Cayer, maire

---

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière

*Présentation du projet de règlement : 3 septembre 2019*

*Avis de motion : 3 septembre 2019*

*Adoption du Règlement : 4 novembre 2019*

***Avis de publication et entrée en vigueur :***